

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un marché du 5 Juillet 1972 avait confié au Bureau d'Etudes AB-2I une mission d'études préparatoires au plan d'occupation des sols de la Commune.

Des travaux complémentaires s'avèrent nécessaires pour appréhender au mieux les conséquences financières de l'urbanisation des côteaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- autorise le Maire à signer un avenant N° 2 au marché approuvé le 5 Juillet 1972 confiant au bureau d'études AB-2I (siège social Immeuble MANSART, Place Romée de Villeneuve, AIX-en-PROVENCE) une mission complémentaire d'Etude de variantes concernant l'urbanisation des côteaux pour une dépense forfaitaire fixée à 31 700 F 59 TTC.
- la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif de l'exercice 1979.